

Rousseau, la Corse et la Pologne, Actes du colloque de Bastia des 5 et 6 octobre 2007, *Études corses*, n° 66, juin 2008. Un vol. de 250 p.

Après les célébrations du tricentenaire de la naissance de Rousseau, une présentation, si succincte soit-elle, des réflexions suscitées, lors du colloque de Bastia de 2007, par les rapports de l'écrivain avec la Corse, ne peut qu'être opportune.

Son *Projet de constitution pour la Corse* a été le centre des préoccupations diverses de la plupart des intervenants, ce qui ressort déjà de la brève présentation de Michel Casta. Dans la correspondance de Jean-Jacques sur la Corse, Jean-Luc Guichet a privilégié les lettres échangées avec Buttafoco, de fin août 1764 à octobre 1765, et s'est attaché surtout à discerner à travers elles le rapport du projet corse avec la pensée et la volonté de l'écrivain. Malgré les variations d'humeur, les obstacles prévisibles, les divergences idéologiques, les équivoques qu'on y devine, Rousseau a maintenu un projet qui constituait pour lui « une relance inopinée de la motivation et de l'espoir politiques » (p. 68). En énumérant les grands axes de ce *Projet*, Yves Vargas y a d'abord retrouvé des propositions issues de textes théoriques antérieurs. Toutefois il a vu dans cet ouvrage non un idéalisme forcené, mais une « utopie matérialiste » (p. 134). Car son auteur a tenu compte des capacités économiques de l'île et du vrai « caractère » des Corses, né de la nature de leur territoire, effacé par la servitude, et prêt, selon lui, à réapparaître grâce à l'efficacité d'une politique nouvelle. À côté du travail de documentation, Monique et Bernard Cottret ont discerné, dans les composantes du *Projet*, à la fois la nostalgie d'une Genève idéale et l'espérance suscitée par le particularisme austère et fier de l'île. Si les relations de l'écrivain avec la Pologne ont été très différentes, c'est parce que « redresser est plus difficile que construire » (p. 52). Sans trop d'illusion face à une réalité complexe et à une structure sociale archaïque, l'auteur des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* est allé des appels à la mesure aux incitations à la rupture, et en est venu à suggérer une résistance toute culturelle. C'est sur les difficultés que perçoit Rousseau quant au rôle du législateur, différent selon qu'il s'agit de la Corse ou de la Pologne, que s'est interrogée Paule-Monique Vernes. « L'art du législateur sera d'appliquer aux Corses les clauses du pacte social » (p. 152), de faire de ce petit État une « austère démocratie » (p. 153). En revanche dans un État à forte population comme la Pologne, où un peuple policé est dans un état de civilisation atteint par la corruption, Rousseau se demande comment faire surgir une volonté générale et recommande donc spectacles et jeux publics, pour faire vivre, par la fête patriotique, l'idée de communauté. Quant à Antoine Hatzenberger, tout en rappelant l'attention portée par Rousseau aux affaires corses dans des ouvrages antérieurs, il s'est surtout intéressé au rôle joué, dans le *Projet de constitution*, par la situation de l'île dans le contexte des relations internationales. En découlent, en effet, le « nationalisme défensif » qui sous-tend l'ouvrage, la dénonciation des politiques de conquête qui justifient l'exercice, dans l'union, d'un droit de résistance des insulaires, et l'idéal autarcique d'un petit État sans commerce ni guerre. Dans une perspective comparatiste, Francis Beretti a proposé une relecture du *Projet* qui prenne en compte les commentaires, sur Buttafoco, Paoli ou Rousseau, de trois observateurs britanniques venus en Corse de 1765 à 1767 : Symonds, Burnaby et surtout Boswell, « témoin privilégié » (p. 78). Leurs témoignages apportent un certain éclairage sur les intentions de Buttafoco comme de Paoli. Mais si l'*Account of Corsica* de Boswell, édité en 1768, est teinté de la philosophie politique de Rousseau, F. Beretti précise que, dès 1766, l'enthousiasme de l'auteur pour le philosophe français s'était refroidi. Enfin nous devons à Tanguy L'Aminot un historique de la réception du *Projet de constitution pour la Corse*, qui va des premières rumeurs aux réactions et commentaires récents. Les analyses du texte ont été tardives, bien postérieures à la première édition, qui date de 1861. Le bilan des éditions qui ont suivi (1915, 1964, 1971, 1980 à Ajaccio, 1989, 2000) s'accompagne du rappel des études concernant le *Projet* (ou la correspondance gravitant autour de lui) ; et

l'auteur déplore que les plus novatrices aient eu peu d'écho. Il constate aussi avec regret que l'ouvrage a été peu présent dans la critique depuis 1990.

Les autres contributions aident soit à situer la réflexion de Rousseau sur la Corse par rapport au contexte de pratiques politiques passées, soit à percevoir les traces laissées par son œuvre, en Corse et ailleurs, dans les dernières décennies du siècle. Francis Pomponi part des fondements historico-juridiques qui ont lié les Corses à Gênes en 1359, montre que le système « pactiste » a offert un contenu évolutif, mais dans la ligne du contrat de soumission (absence de Parlement véritable, noblesse insulaire rabaissée, impôt direct de la taille). Après le rappel des remises en cause de ce système dans l'aire italo-ibérique, dues à la tendance du pouvoir souverain à l'absolutisme, il en vient aux « révolutions » corses des années 1730, qui ont vu cependant survivre le principe pactiste. Bien que, sous le généralat de Paoli, le pacte avec Gênes ait été très critiqué, Paoli lui-même a eu beaucoup de mal à se départir du pactisme, dont le retour en force s'est effectué après l'annexion de la Corse par Louis XV. Ange Rovere a confronté les trajectoires de deux hommes appartenant à la génération construite dans le tumulte des « révolutions » de Corse, Jean-François Marengo et Mathieu Buttafoco. Marengo, ambigu et déroutant, d'abord paoliste viscéral, a rêvé ensuite d'être « le législateur des Corses » (p. 165) et a jugé Paoli tyrannique. Même s'il se réclamait de Rousseau, il a aspiré à une république aristocratique, « une autorité tempérée » (p. 171). L'itinéraire de Buttafoco est parallèle quant à ses volte-face brutales concernant Paoli, sa conception aristocratique du pouvoir, qui l'amène à choisir le roi de France en 1768 et à ne retenir de Rousseau que ce qui sert l'ordre établi. De son côté, Josiane Boulad-Ayoub a souligné plus particulièrement ce qui concernait la Corse en rendant compte des débats et travaux mis en place par le Comité d'instruction publique de 1789 à 1795. Ils visaient à construire l'unité nationale et à transformer la société par l'implantation d'écoles primaires, l'enseignement obligatoire en français, l'envoi d'élèves dans des écoles spécialisées. S'y affrontaient aussi ceux qui, comme Condorcet, voulaient offrir à tous une même possibilité d'accès aux Lumières, aux connaissances scientifiques, et ceux qui privilégiaient les mœurs et la vertu, dont ils trouvaient les maximes en particulier chez Rousseau. Pour sa part, Antoine Casanova a recherché, à partir de conversations rapportées, de cahiers, de notes de lectures, les corrélations entre l'élaboration de la pensée de Napoléon Bonaparte, ses expériences de vie et sa connaissance des textes de Rousseau, dans la décennie 1780 surtout. Il a d'abord rappelé les transformations de la Corse avant sa naissance, dont l'enfant a eu des échos par les récits familiaux. Puis il a évoqué sa position de boursier méprisé à Brienne, son passage à l'École militaire de Paris, sa situation de lieutenant d'artillerie, en soulignant son indépendance d'esprit, son hostilité au « système féodal ». Il a alors mis en évidence l'influence durable, sur sa pensée, des grandes œuvres de Rousseau lues de 1785 à 1788. Quant à René Lacroix, il s'est surtout intéressé au concept de « grande nation » lié, dans l'esprit de Napoléon, à une réorganisation de l'Europe fondée sur une confédération des grands peuples. Après avoir rappelé les positions de l'empereur sur divers pays européens, il a souligné sa volonté de justifier le rattachement de la Corse à la France : cela servait l'intérêt stratégique de la « grande nation » et permettait aux habitants d'un pays pauvre et nécessairement dépendant, dont les rapports sociaux étaient marqués d'archaïsme, d'être citoyens et non plus sujets.

Ce volume, malgré quelques négligences formelles, retient constamment l'attention grâce aux recherches personnelles qu'on y discerne, à ses orientations diverses mais complémentaires et à ses perspectives stimulantes.